



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments funéraires

Question écrite n° 105452

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les inquiétudes des entrepreneurs en pompes funèbres. Ils s'inquiètent d'une tendance à l'uniformisation des monuments funéraires, qui seraient de plus en plus contraints par des règles d'urbanisme édictées par les collectivités locales. De telles mesures auraient pour conséquences de limiter les choix des familles dans l'édification des monuments et d'uniformiser nos cimetières. C'est aussi tout l'équilibre économique d'une filière qui pourrait être remise en cause, avec des conséquences sur l'emploi. Il souhaite donc connaître ses intentions sur l'ampleur des pouvoirs que pourront avoir les collectivités locales pour réglementer l'édification des monuments funéraires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105452

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10240